

Je souhaiterais apporter ma contribution en retraçant l'expérience que j'ai vécue à l'usine Eternit de Terssac à partir de 1976 jusqu'à l'interdiction de l'amiante au 1^{er} janvier 1997.

Nous venions tout juste de passer les années soixante-dix qui auraient pu remettre en question l'utilisation de l'amiante surtout après l'affaire de l'université de Jussieu et la lutte des ouvrières d'Amisol. La parution du livre édité par Maspero, « Danger Amiante ! »¹ contenait déjà toutes les informations pour aller vers le bannissement de l'amiante. Ce livre n'est jamais arrivé dans les sections syndicales tout au moins chez Eternit Terssac.

Nous étions en fait dans la période où l'usage contrôlé de l'amiante était devenu une cause commune. Grâce à la manipulation patronale, les organisations syndicales avaient pris fait et cause pour ce concept. D'être engagé dans ce système consensuel devait malheureusement nous tenir éloignés de toutes réflexions indépendantes. Nous étions pieds et mains liés, intimement convaincus qu'il n'y avait pas d'autre issue et qu'il fallait, tout en améliorant les conditions de travail, maintenir l'outil de travail en marche pour sauver les emplois.

À la base nous étions convaincus que nous allions améliorer les conditions de travail, faire baisser toujours plus les taux d'empoussièrement. Nous avions confiance dans ce qui nous était dit par l'encadrement mais aussi les médecins du travail, à savoir que le travail à l'humide ne générerait plus de poussières.

Il n'y avait pas de remise en cause de l'usage contrôlé, nous considérions que le mal était déjà fait et que nous ne pouvions pas faire perdre leur emploi à des milliers de salariés qui avaient déjà été exposés aux fibres d'amiantes. Surtout, certains professeurs de médecine se portaient garants du fait que la manière dont on travaillait l'amiante ne devait plus nuire à notre santé. Avec l'arrêt de l'utilisation de l'amiante bleu en 1982, les informations qui nous étaient données par nos patrons et par les médecins présents aux réunions nationales sur les conditions de travail, nous garantissaient l'innocuité de l'amiante blanc, le chrysotile. L'amiante dangereux, c'était la crocidolite ! L'appellation « amiantement » fût remplacée par le « fibro-ciment », beaucoup plus présentable.

La direction fournissait une documentation rédigée par le Comité Permanent Amiante, le livre « l'amiante et votre santé » en est un des meilleurs exemples. Cette propagande nous maintenait dans un état d'esprit qui ne pouvait être que favorable au maintien et à l'utilisation de l'amiante. En effet, émanant de spécialistes, ces articles nous rassuraient.

1 Collectif intersyndical sécurité des Universités Jussieu, *Danger Amiante !* Maspero, Paris, 1977 (ce livre a été réédité dans sa version intégrale et peut être commandé via les libraires auprès des Editions La Découverte)

Nous n'avions alors pas connaissance de l'existence d'autres scientifiques, tel Henri Pézerat, dont les travaux prouvaient le contraire.

Le médecin du travail nous parlait de l'amiante, mais elle n'avait pas l'indépendance nécessaire pour s'opposer à la volonté d'un groupe aussi puissant qu'Eternit. Je ne suis pas sûr, en ce qui concerne le médecin du travail de Terssac, qu'elle ait à l'époque pris position pour nos patrons, mais elle avait adopté, comme nous tous d'ailleurs, les arguments du Comité Permanent Amiante. À Terssac, qui était une usine neuve avec des salariés ayant une ancienneté de quelques années seulement, il n'y avait à l'époque pas encore d'atteintes à la santé, seuls les anciens venus de l'usine de Prouvy avaient des problèmes de santé. Ces problèmes étaient mis sur le compte des taux d'exposition à forte dose qu'ils avaient connus à l'usine de Prouvy. C'est comme cela que la direction présentait les quelques cas d'asbestose, les cas de reconnaissance en maladie professionnelle étaient très rares. Des réunions étaient organisées le plus souvent à Thiant entre la Direction et l'ensemble des Médecins du Travail comme en témoigne le rapport médical de l'année 1980,

« Pour les problèmes spécifiques d'Eternit : deux réunions organisées à Paris par la chambre syndicale de l'amiante regroupant les médecins du travail intéressés par l'asbestose, et une réunion des médecins du travail des usines Eternit à Vitry ».

Ensuite, dans l'ensemble, les médecins avaient fait cause commune avec les employeurs concernant l'usage contrôlé de l'amiante. Un consensus s'était établi sur le problème amiante.

En 1988 après la démission du délégué syndical de l'usine de Terssac, j'ai pris cette responsabilité, ainsi que celle de délégué syndical central pour l'ensemble des usines Eternit.

D'emblée nous avons été confrontés à toute une série de plan sociaux, les uns succédaient aux autres. Aussi curieusement que cela puisse paraître, c'est peut-être cet élément qui a été le facteur déclencheur pour la remise en cause de l'usage contrôlé de l'amiante, parce que, par la mise en place de ce système (dont les conditions pratiques sont restées constamment floues) ils s'étaient engagés à préserver l'emploi et à protéger notre santé. Dans le même temps nous avons pris conscience de l'augmentation des maladies professionnelles.

Puis nous avons eu la chance d'avoir un contact au début des années 90 avec Annie Thébaud-Mony. Avec Marcel Leguen, qui avait des responsabilités à la Fédération de la Construction CGT, nous avons décidé d'aller en 1994 rencontrer Henri Pézerat et Annie Thébaud-Mony dans le bureau de celle-ci à l'INSERM.

À la suite de cette réunion nous avons pris petit à petit la décision d'aller vers le bannissement. Mais ce n'était pas gagné. Tout d'abord les salariés n'étaient pas sur cette idée. Ensuite, au niveau de notre organisation syndicale, tout le monde n'était pas de cet avis. Il a fallu du temps et trouver les arguments pour convaincre.

Il a fallu surtout obtenir une expertise économique sur la situation de l'industrie de l'amiante ciment et son avenir, expertise commanditée par le Comité Central d'Entreprise.

Ensuite en s'appuyant sur les conclusions du rapport qui mettaient en évidence une industrie sur le déclin, et une problématique qui deviendrait explosive - celle de l'augmentation des maladies professionnelles et des cancers à venir - nous avons pu avancer.

Nous avons imaginé la création d'un statut du travailleur de l'amiante qui prendrait en compte les années d'exposition pour avancer l'âge de la retraite. Dans le cas où une réorientation de l'industrie pouvait être envisagée, il fallait à tout prix que les travailleurs ne se retrouvent pas sans revenus. C'était aussi la seule condition pour qu'ils nous fassent confiance dans l'idée que nous allions vers le bannissement de l'amiante.

Avant l'interdiction de l'amiante, Eternit avait plus de 1500 salariés, après l'interdiction, il n'en restait que 500. Et cette diminution était liée non pas à l'interdiction elle-même, mais aux plans sociaux décidés par la direction du groupe pour des raisons économiques, comme beaucoup d'autres groupes à l'époque. Les combats que nous avons menés ont permis de faire partir dans un premier temps les salariés en préretraite avancée à 54 ans. Ensuite, avec la création de l'Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, l'ACAATA, (qui est un ersatz du statut du travailleur de l'amiante). Ces mêmes combats ont permis à tous ceux qui avaient été exposés de bénéficier d'un avancement de l'âge de la retraite.

Notre cheminement est intéressant car il peut nous indiquer d'une part la complexité de notre combat mais aussi celle des combats de tous ceux qui aujourd'hui sont dans le même cas. Combien de luttes de collectifs s'opposent à des syndicalistes et à des salariés qui veulent conserver leur travail au dépend même de leur santé et de celle de leurs proches ?

Si nous ne prenons pas en compte les différentes étapes de cette histoire dans la durée, et s'il n'existe pas une volonté de faire se rencontrer, d'une part, ceux qui sont victimes de pollutions et, d'autre part, les salariés de ces entreprises qui polluent, alors nos combats seront voués pour une grande partie à l'échec.